

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF15

présenté par
M. de Courson et M. Philippe Vigier

ARTICLE 2

I. - À l'alinéa 49, remplacer la date :

« 1^{er} janvier 2015 »

par la date :

« 1^{er} septembre 2014 ».

II. - En conséquence, procéder à la même modification à l'alinéa 50.

III. - La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d'accélérer la mise en œuvre des baisses de charges qui pèsent sur le coût du travail au 1^{er} septembre 2014.